

## Résumé sur le différend avec le CD

2 affaires nous ont marqués :

- Problème de comportement d'un de nos membres en 2008 et en 2011 ;
- Election calamiteuse du responsable de la section Provence opposé à un membre discrédité.

Nous nous sommes demandés pourquoi l'ingérence du CD chaque fois.

Réforme des statuts (!) en février 2010 qui n'a rien arrangé.

Pour avoir un peu plus d'autonomie, nous proposons de créer une fédération par lettre aux membres le 30 novembre 2010 s/c de Gérard Bascoulergue

Réaction violente du Président la nuit même, ensuite début d'une longue série de courriels entre les membres et le Président.

Le 5 août 2011 réunion du noyau dur à la Zone, consensus trouvé grâce à Jen-Paul Turquin: une association locale à la place de la section, dont les membres seraient aussi membres de la TU. Les statuts nationaux n'étaient pas touchés.

Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2011 avec Bernard Fantauzzi. Rejet de notre proposition par le CA après un vote plus que contestable:

- Il n'était pas question de changer les statuts de la TU et il ne concernait aucune autre section que la nôtre → **donc vote inutile**;
- Le Président n'a pas respecté son engagement téléphonique de ne pas donner son avis au préalable;
- Il a également donné auparavant l'avis de Dominique Bellière pourtant absent et n'ayant donc pas assisté à nos explications à Bernard et moi;
- Un responsable a reconnu, par mail, avoir voté "par esprit d'équipe";
- Un autre, par téléphone, avait compris que la nouvelle association ferait partie de la TU;
- A Lyon, d'autre ont dit à Michel Asso qu'ils ne savaient pas de quoi il s'agissait qd ils ont voté contre (mail que j'avais envoyé pas lu);

D'où ces votes "à l'unanimité" dont on nous rebat les oreilles.

Ensuite, malheureusement, 2 groupes se sont formés :

- le noyau dur moins Michel et Jean-Paul se propose de continuer à réclamer l'autorisation de former cette association en toute logique, quitte à se séparer de la TU ;
- Michel et Jean-Paul souhaitent rester malgré tout dans la section Méd, sachant qu'ils n'auront jamais gain de cause.

Depuis, malgré de nombreuses relances auprès du CD, statu quo.